

# Le SICTAME VOUS INFORME

9  
janv.  
2024



SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES,  
TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE & EMPLOYÉS

SICTAME  
UNSA

## « The Link », c'est encore loin mais on s'y prépare !

Les dernières réunions de l'année 2023 du Comité social et économique (CSE) de l'établissement Siège UES AGSH auront remis au goût du jour notre futur environnement de travail avec les recueils d'avis suivants :

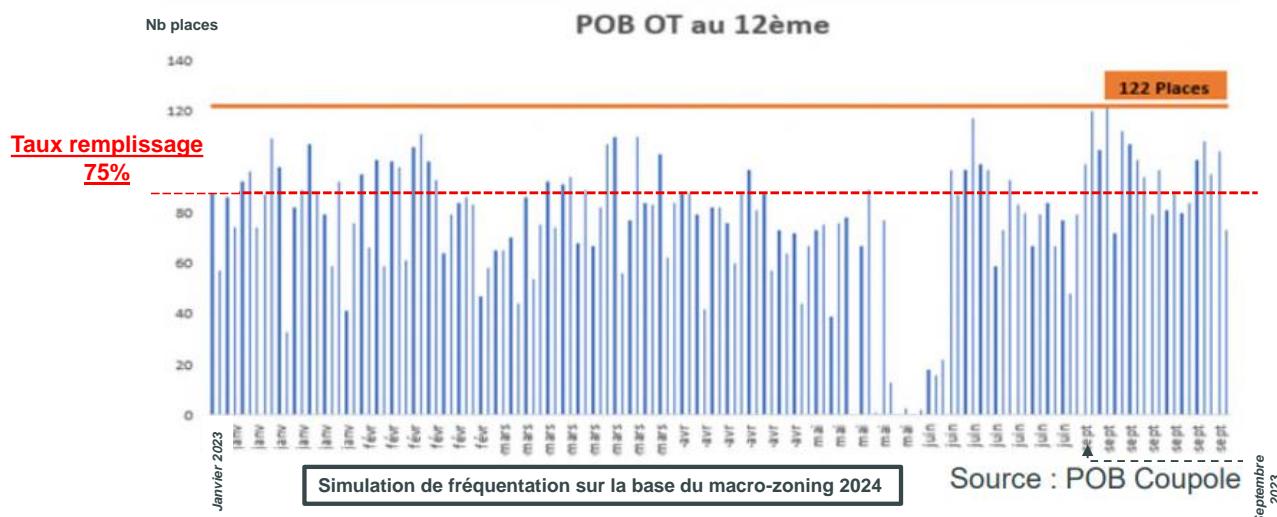
- Évolution de l'organisation des espaces de travail des étages OneTech tour Coupole le 16 novembre,
- Évolution de l'aménagement de plusieurs étages de la tour Coupole en *open-space* le 19 octobre,
- Principes d'aménagement des espaces de travail de la tour « The Link » le 14 décembre.

Si l'évolution d'aménagement en *open-space* a été l'objet d'un avis circonstancié, les **deux autres recueils d'avis ont été négatifs, à l'unanimité des élus du CSE présents**. Ils sont l'occasion de montrer aux salariés qu'une des principales raisons de ces nouveaux aménagements et modes d'organisation du travail reste **l'optimisation économique des frais immobiliers**. Ces avis négatifs sont purement consultatifs et n'empêchent aucunement la réalisation des projets concernés mais la Direction ne pourra pas dire ultérieurement qu'elle n'avait pas été prévenue des problèmes que ces projets risquaient de provoquer.

### 1. Évolution de l'organisation des espaces de travail des étages OneTech

À la suite de l'information des élus du CSE lors de la réunion du 19 octobre 2023 ([lien vers communication SICTAME](#)), ces derniers ont rendu le 16 novembre un **avis négatif** à l'unanimité moins une abstention ([lien ICI](#)). Cet avis est conforté par celui rendu ultérieurement le 14 décembre, qui portait entre autres sur une même problématique : les « bureaux agiles » ou pour ne pas le nommer le *flex-office*.

Une étude du taux d'occupation des certains étages concernés montre de potentiels problèmes dans le déploiement de cette nouvelle organisation. Ces taux d'occupation n'ont néanmoins pas intégré le dernier trimestre 2023, trimestre témoignant a priori d'un niveau élevé (mobilité professionnelle, recrutement apprentis, etc.).



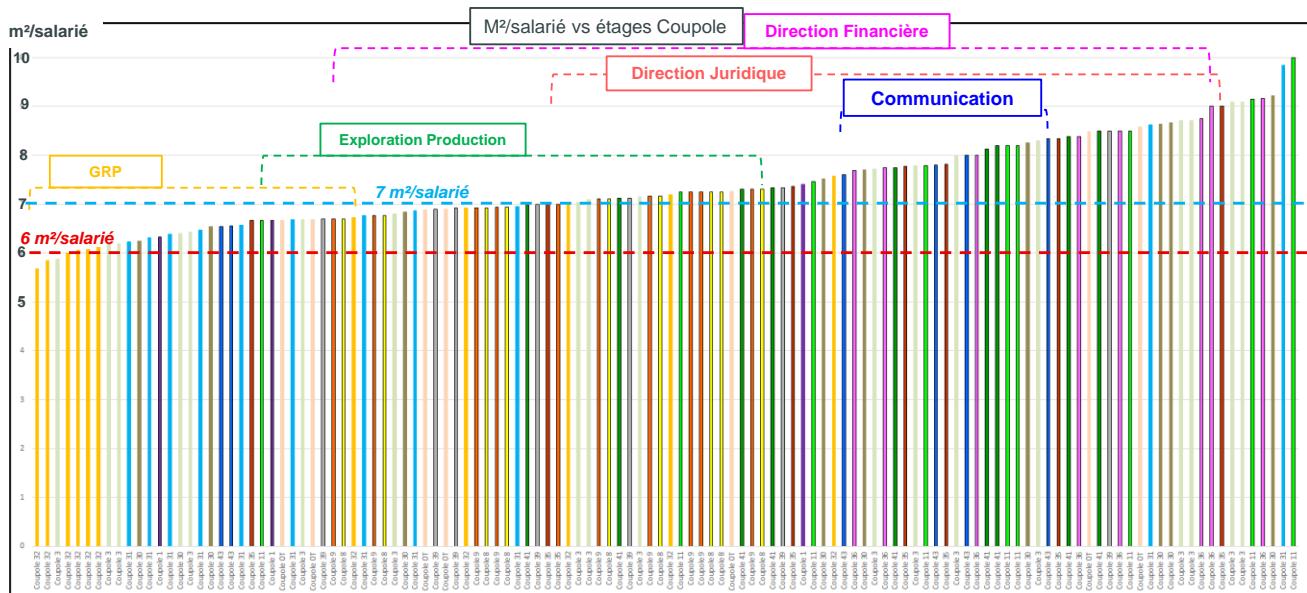
Sur le 12<sup>e</sup> étage, les taux supérieurs à 75% observés sont synonymes d'une occupation proche ou égale à 100% par certaines entités, sans arriver au niveau des équipes. En l'absence d'un logiciel dédié, pas encore défini aujourd'hui, l'hébergé en sera réduit à une « **course au poste de travail** » ou à un repli sur l'option télétravail qui à ce jour n'est qu'occasionnelle pour une majorité des salariés ! Le SICTAME réitère sa demande d'une mise à plat de de l'accord télétravail à la lumière de ce **télétravail Occasionnel devenant Obligatoire** par la force des choses

Depuis cet avis, le projet a pris un peu de retard et des réunions intermédiaires ont permis d'en savoir un peu plus sur le planning avec la présence d'un épisode de télétravail **obligatoire** sur une semaine lors de la mise en place. Le SICTAME réitère sa demande d'une mise à plat de de l'accord télétravail à la lumière de ce **télétravail Occasionnel devenant Obligatoire** par la force des choses. La mise en place d'un télétravail obligatoire requiert un financement qui n'a rien à voir avec les compensations minimes du télétravail facultatif de l'accord actuel.

## 2. Evolution de l'aménagement de plusieurs étages de la Tour Coupole en *open-space*

À la suite de l'information des élus du CSE lors de la réunion du 16 novembre 2023 ([lien vers communication SICTAME](#)), ces derniers ont rendu un **avis circonstancié** ([lien ICI](#)).

On rappellera que chaque hébergé se verra attribuer un poste de travail avec un caisson individuel associé ainsi qu'un casier individuel « nominatif ». Ce projet est prévu débuter en février prochain et se déroulera tout au long de l'année 2024. La fourniture de plans plus détaillés a permis de pointer quelques zones critiques concernant la circulation des personnes et de positionner ces *open-spaces* en termes d'espace moyen par salarié (m<sup>2</sup> par salarié au sein d'un même *open-space*) dans la grande famille de ces aménagements tour Coupole depuis janvier 2021.



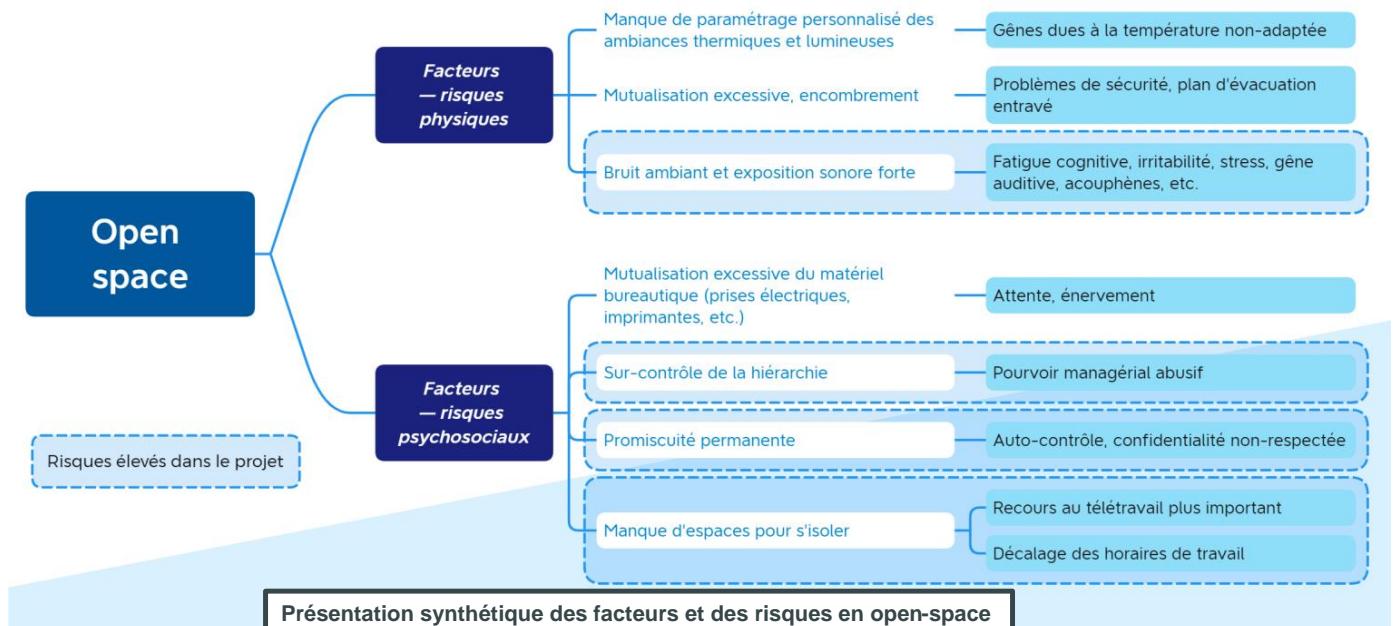
### 3. Principes d'aménagement des espaces de travail de la tour « The Link »

Ces principes ont été présentés lors du CSE du 21 septembre 2023 et d'une réunion extraordinaire des trois CSSCT des établissements TotalEnergies de PLDN (Paris La Défense Nanterre soit Coupole, Michelet, Newton et une petite part de Spazio) le 3 octobre 2023.

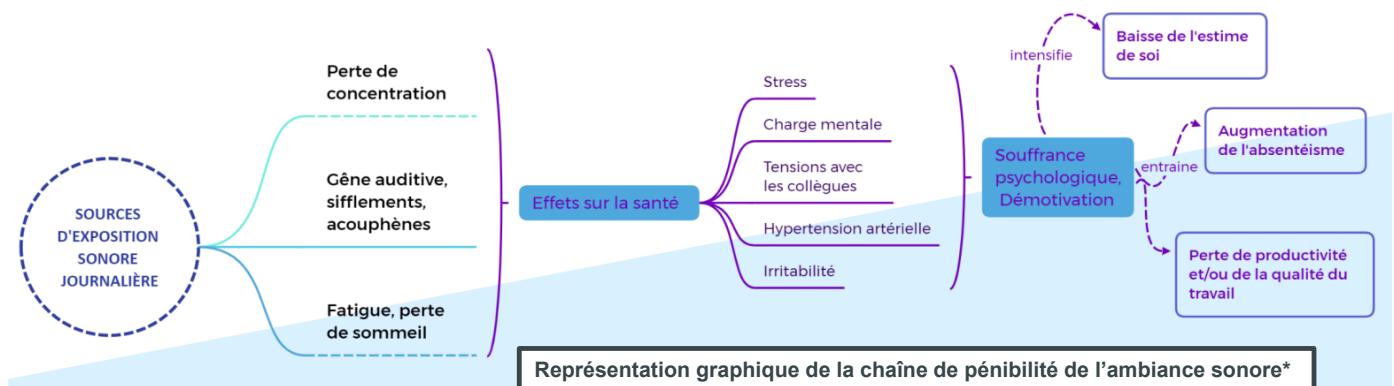
A cette occasion, une expertise conjointe aux trois UES a été diligentée ([lien vers rapport ICI](#)), dont on peut faire ressortir les points clés suivants :

- Concernant l'aménagement en *open-space* :

- Travailler en espace ouvert présente des avantages (travail en équipe, économie d'espace...) mais aussi un certain nombre de risques :



- Le bruit y est un facteur de pénibilité récurrent :



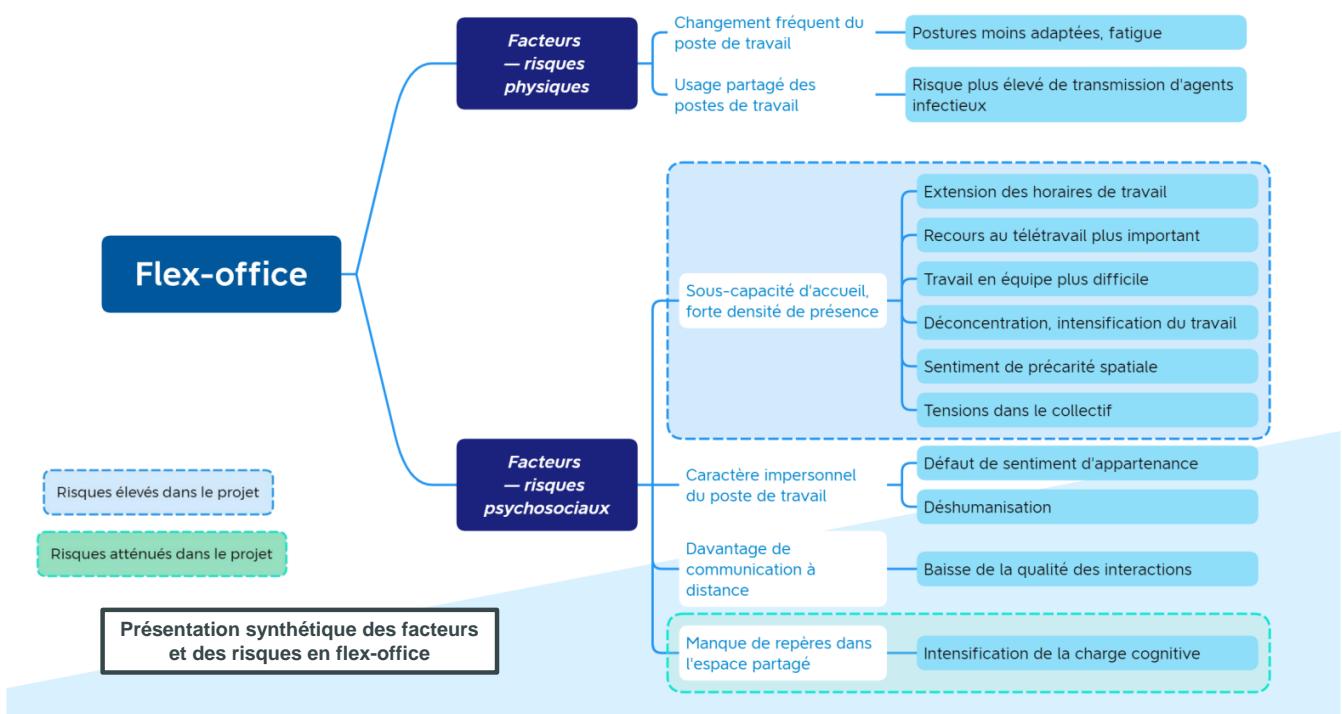
\*Inspirée du schéma présenté dans : « Effets des *open-space* sur la santé et la performance », *Espace de travail, activité et organisation du travail*, 44ème congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française ; p. 468.

- Les espaces « parenthèses », considérés comme des espaces plus collaboratifs ou des zones tampon non-cloisonnées risquent d'accentuer le niveau acoustique de l'*open-space*,
- La fréquence des communications spontanées et non-planifiées va parfois empêcher les personnes concernées de s'isoler,
- La place du management en espace ouvert doit aussi trouver des réponses adaptées.

- Concernant l'organisation en *flex-office* :

- Le *flex-office* n'est pas une organisation spatiale qui recherche à l'origine à se fonder sur les pratiques professionnelles, mais une logique d'optimisation économique. Le projet proposé ici prévoit ici 83 postes pour 100 hébergés (soit un taux de 0,83) ce qui est une hypothèse conservatrice (taux moyen de l'ordre de 0,67 dans les entreprises concernées par ce type d'organisation),

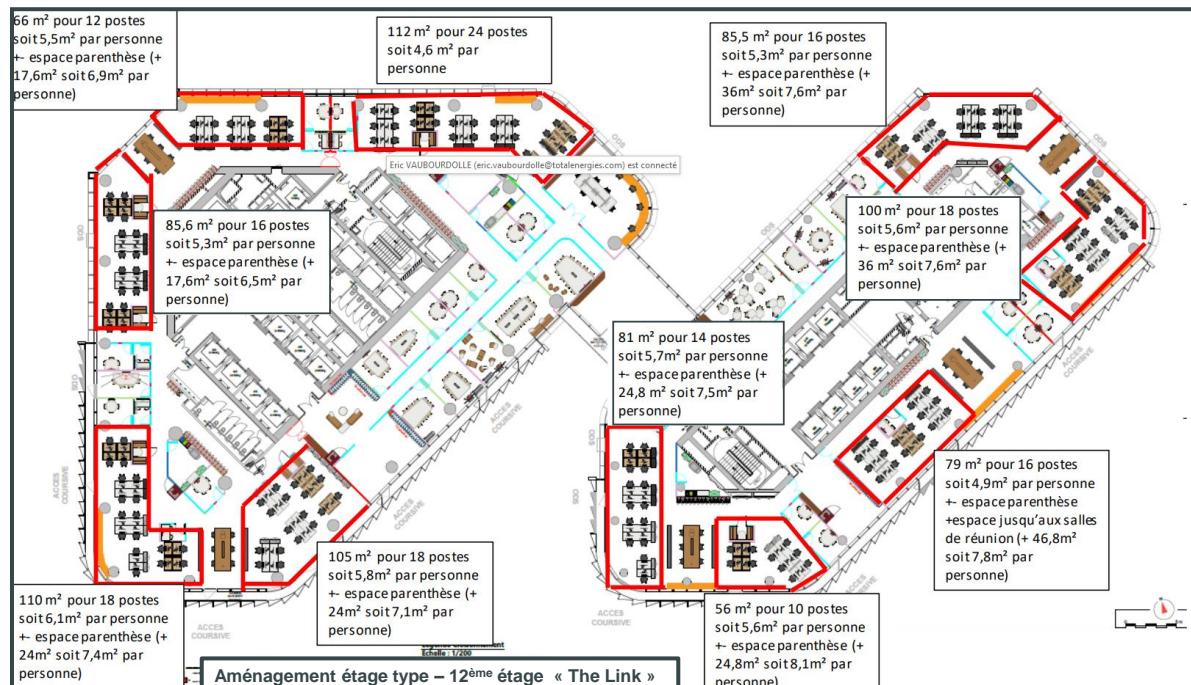
- Il implique pour le salarié de déployer des aptitudes pour organiser, prévoir et gérer spatialement et temporellement son travail et ses interactions, que celles-ci soient formelles ou informelles,
- Ce mode d'organisation présente un certain nombre risques synthétisés ci-dessous :



- L'organisation introduit une nouvelle forme de prescription du travail avec un système fortement générateur d'accroissement de charge mentale où La capacité à organiser et anticiper devient un maître-mot en rajoutant une couche de gestion et d'anticipation,
- Le phénomène de dépersonnalisation qui lui est associé est très important, avec un affaiblissement de la reconnaissance au travail (sentiment de ne plus être qu'un numéro),
- Les retours d'expérience de One Tech sur le 18<sup>e</sup> étage tour Coupole valident en grande partie les craintes des salariés.

- Concernant l'analyse des espaces de travail et leur aménagement :

- L'étage type, seul présenté en CSE, a fait l'objet d'une synthèse par l'expert en termes de d'espace par salarié :



- Le projet The Link s'appuie sur des standards d'aménagement et des normes de bonne facture (parfois de haute qualité),
- Cependant quelques points méritent des préconisations d'amélioration relative à la largeur des plateaux de bureau (privilégier ceux de 180 cm à partir de 2 écrans), la distance entre deux bureaux dos à dos (respecter les 230cm pour limiter la gêne), la part de bureaux assis-debout pour éviter le risque de mauvaises postures (en l'absence de sièges dédiés) et le nombre d'espaces pour s'isoler (ambiance sonore),
- La surface utile nette (SUN : surface de travail comprenant les surfaces de bureaux, de réunions et annexes de travail, excluant les circulations horizontales, les escaliers, ...) est meilleure dans « The Link » pour les salariés qui sont aujourd'hui en bureaux collectifs ou ouverts (en revanche logiquement en baisse pour les 21% de salariés en bureaux individuels),
- Diminution de la surface des étages au fur et à mesure que l'on monte dans la structure pour la tour côté Seine non prise en compte avec la présentation d'un seul un étage type et absence de plan type pour les étages à partir du 37<sup>e</sup> étage,
- Dans les engagements pris sur les ambiances physiques (aération, qualité de l'air, ambiance thermique, lumineuse ou visuelle), pas d'écart importants entre les normes existantes et leur niveau d'application dans le cadre du projet mais nécessité de mesures supplémentaires réellement représentatives pour adapter les espaces de travail selon les besoins qui se feront sentir selon les organisations du travail,
- Concernant les situations « minoritaires » (personnes en situation de handicap, gêne liée à la sensation de hauteur, etc.), des solutions telles que l'emplacement attitré du poste de travail sont prévues mais devront l'être le plus en amont possible (inventaire des besoins « individuels »),
- Les principes d'aménagement des postes de travail sont alignés sur les recommandations de l'institut national de recherche et sécurité (INRS), mais dans son application, certaines zones se retrouvent sur les critères bas de la norme.

**En conclusion**, on retiendra les principales préconisations de l'expert :

- **Abandonner le *flex-office*** avec dans le cas contraire sortir du modèle qui l'impose uniformément en permettant à certaines équipes le nécessitant d'avoir autant de postes que de salariés,
- **Suivre les statistiques de présence sur les différents sites sur la fin d'année 2023** et jusqu'à la mise en œuvre du projet pour établir une réelle tendance de retour ou non présentiel,
- **Créer un *micro-zoning*** qui réponde mieux aux besoins des services en tenant compte de leurs particularités et notamment des effets de pics dans l'attribution des espaces de travail (condition incontournable pour limiter un minimum les risques du projet en permettant d'assurer le meilleur espace possible),
- **Rouvrir la possibilité de bureaux individuels** pour certaines équipes (notamment celles pour lesquelles l'essentiel de l'activité est composé de réunions, de vis-à-vis et d'appels téléphoniques),
- **Représenter les niveaux de confidentialité** qui s'appliquent dans l'entreprise,
- **Créer un quartier « Managers »** à chaque étage afin de laisser la possibilité pour chaque équipe et chaque manager de déterminer la meilleure organisation spatiale,
- **Maintenir les moyens actuels** (doubles écrans, ordinateurs spécifiques, etc.) **en harmonisant les bureaux** (systèmes de connectiques, wi-fi, capacité de se brancher et de trouver des câbles et prises de charge dans les salles de réunion, etc.) et limitant au maximum les outils collectifs (claviers, souris, ...),
- **Revoir à la hausse la part des bureaux assis-debout et faciliter l'accès à des solutions adaptées aux personnes souffrant de problématiques spécifiques,**
- **Réaliser une analyse représentative de la perception sonore avant et après le déménagement** afin de réduire la potentielle dégradation des nuisances sonores et prévoir **davantage d'espaces pour s'isoler** (cabines individuelles et salles de proximité),
- **Concernant l'ergonomie des espaces de travail : privilégier les bureaux de 180 cm de largeur à partir de 2 écrans** (ne pas descendre en deçà de 160cm), **limiter au maximum le nombre de postes en 140 cm** et pour des profils d'équipes adaptées (taux de présence en moyenne plus faible, pas de recourt au papier,

peu de temps « au poste », réunions fréquentes, etc.) et respecter les 230 cm entre deux postes dos à dos pour limiter la gêne.

A la suite de cette expertise, les élus du CSE de l'UES AGSH ont émis un avis négatif à l'unanimité ([lien ICI](#)) tout comme ceux des CSE de l'UES MS Michelet et Spazio et de l'UES RC Siège.

Les élus SICTAME-UNSA ne peuvent que déplorer la continuation du tassemement des hébergés et veilleront à ce que ce nouveau déploiement de bureaux *open-space* se fasse de telle manière que les règles de sécurité (à défaut de qualité de vie au travail) soient respectées. Ils suivront aussi de très près cette nouvelle organisation dans les méthodes de travail à One Tech, censée préfigurer ce qui nous attend dans la future tour « The Link » et sources de potentiels risques psychosociaux (RPS). D'autant plus que les résultats de l'expertise lancée par les différents CSE de TotalEnergies sur PLDN relative au futur immeuble « The Link » n'a pas été rassurante, c'est le moins que l'on puisse dire. Les élus SICTAME-UNSA seront très vigilants quant à la suite donnée par la direction aux préconisations de l'expert. N'hésitez pas à faire part de vos retours sur ces nouveautés et de vos interrogations sur le futur auprès du SICTAME.

**LE SICTAME PROFITE DE CETTE COMMUNICATION POUR VOUS  
SOUHAITER SES MEILLEURS VŒUX POUR 2024, QUE CETTE ANNÉE  
BISSEXTILE ... ET OLYMPIQUE VOUS COMBLE VOUS ET VOTRE FAMILLE !**